



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01632

Numéro SIREN : 811 800 218

Nom ou dénomination : A2V

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2016 sous le numéro de dépôt 4950

# COMEXPERT

EXPERTISE COMPTABLE AUDIT CONSEIL

38, avenue Gustave Delory  
BP 581 159060 ROUBAIX Cedex 01  
Tél. : 03 20 70 68 16 | Fax : 03 20 27 34 60

14, Boulevard Pasteur 162100 CALAIS  
Tél. : 03 21 19 33 63 | Fax : 03 21 19 39 68

**SOGE SCO**

204, Bld Roger Salengro  
BP 30609 162412 BETHUNE Cedex  
Tél. : 03 21 68 20 20 | Fax : 03 21 56 03 30

**S.A.S A 2 V**

**113 Rue Jean Jaurès**

**59420 MOUVAUX**

-----

## **Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital Décision de l'associé unique du 15 février 2016**

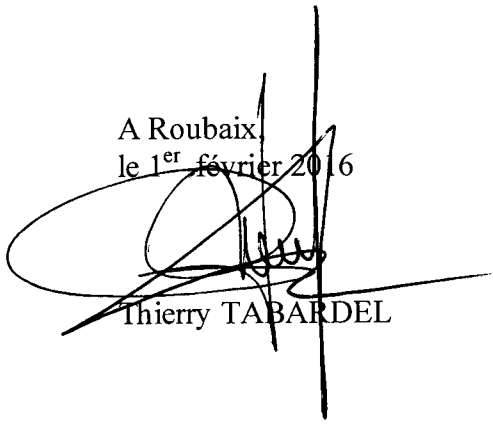
A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société 50 000 euros à 3 000 euros.

A Roubaix,  
le 1<sup>er</sup> février 2016

  
Thierry TABARDEL

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE**

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

POTENCIER & ASSOCIES  
102 faubourg de Roubaix  
59000 Lille

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : A2V

Numéro RCS : 811 800 218

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2015B01632

Adresse : 113 rue Jean Jaurès  
59420 Mouvaux

Numéro du Dépôt : 2016R004950 (2016 4963)

Date du dépôt : 16/03/2016

---

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 15/02/2016

1 - Décision : Réduction du capital social

---

2 - Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes

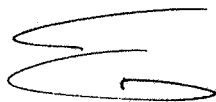
*sur la réduction de capital*

Date de l'acte : 01/02/2016

---

Délivré à Lille Métropole le 29 mars 2016

Le Greffier,



10.16 r 00 4550

**A 2 V**  
**Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 113 rue Jean Jaurès 59420 MOUVAUX**  
**811 800 218 RCS LILLE METROPOLE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 15 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize,  
Le quinze février,  
A neuf heures,

Monsieur Aurélien VERLINDE demeurant 113 rue Jean Jaurès 59420 MOUVAUX,

Associé unique et Président de la société « A 2 V »,

Après avoir exposé :

- que la société dispose d'un capital social important par rapport aux besoins de l'exploitation ;
- que le montant actuel du capital social ne se justifiant plus, compte tenu des activités et de la situation de la société ;
- que cette réduction du capital social d'un montant de 47 000 euros, non motivée par des pertes, interviendrait par remboursement d'une somme de 100 euros sur chaque action de 100 euros de nominal chacune ;
- qu'elle pourrait être réalisée par voie d'échange des 500 actions anciennes contre 30 actions nouvelles de 100 euros chacune, soit un rapport d'échange de 3 actions nouvelles pour 50 actions anciennes ;

A pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social de 47 000 euros par voie de remboursement de toutes les actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes, autorise la réduction du capital social de 47 000 euros, pour le ramener de 50 000 euros à 3 000 euros, par voie de remboursement d'une somme de 100 euros sur chaque action.



Cette opération sera réalisée par voie d'échange des 500 actions anciennes contre 30 actions nouvelles de 100 euros chacune, soit un rapport d'échange de 3 actions nouvelles pour 50 actions anciennes.

L'opération ne pourra commencer qu'après le règlement du sort des créanciers, s'il en existe, conformément aux dispositions de l'article L. 225-205 du Code de commerce.

L'associé unique décidera la réduction de capital, s'il la juge opportune, compte tenu notamment de l'attitude des créanciers sociaux, la mènera à bonne fin et procédera à la modification corrélative des statuts.

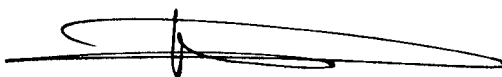
## **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Aurélien VERLINDE

Associé unique



Enregistré à : S.M.E DE ROUBAIX NORD  
Le 29/02/2016 Bordereau n°2016/186 Case n°11  
Enregistrement : 375 € Pénalités :  
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros  
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros  
L'Agent administrative des finances publiques

Ext 2018

